



**Votre programme est élaboré et vous avez trouvé votre terrain. Vous souhaitez maintenant lancer la conception de votre future habitation. À qui vous adresser, pour quelles compétences ?**

## LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

### Petit glossaire des professionnels

#### → Maître d'ouvrage

C'est vous, le commanditaire et le financeur du projet.

#### → Architecte / Maître d'œuvre

Conçoit un projet architectural en prenant en compte votre programme, le site choisi et vos moyens financiers.

L'architecte est compétent pour intervenir à tous les niveaux d'un projet, du choix du terrain à la réalisation des travaux, en passant par l'évaluation économique, les démarches administratives, le suivi de chantier...

Actuellement, le recours à un architecte est obligatoire pour une construction dont la surface de plancher hors œuvre nette (SHON) dépasse 170 m<sup>2</sup>.

#### → Paysagiste-concepteur

Dessine, conçoit et suit la réalisation des aménagements, des projets urbains, ruraux, routiers... jusqu'au projet de jardin de particulier, en collaboration avec tous les acteurs.

#### → Constructeur

Est celui à qui vous déléguez la réalisation d'un modèle de maison "sur catalogue".

#### → Entrepreneur

Exécute les travaux. Les corps de métiers peuvent être représentés par des entrepreneurs différents ou regroupés au sein d'une même entreprise. Le paysagiste-entrepreneur met en œuvre des plans de jardins.

#### → Chef de chantier / Conducteur de travaux

Coordonne les différentes entreprises sur le chantier.

■ Pour connaître la réglementation en vigueur sur votre parcelle (certificat d'urbanisme, extrait de PLU, Assainissement, taxes...)

→ MAIRIE DE CHARNAY-LÈS-MÂCON - SERVICE URBANISME ET ENVIRONNEMENT  
Champgrenon - BP 28 - 71012 Charnay les Mâcon Cedex - Tél. : 03 85 34 66 69

■ Pour s'informer sur les financements, les aspects juridiques et fiscaux

→ ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)  
13, rue Gabriel Jeanton - 71000 Mâcon - Tél. : 03 85 39 30 70

■ Pour s'informer sur la réglementation liée au droit des sols et rencontrer les instructeurs en amont du dépôt du permis de construire

→ DDE (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT)  
37, Bd Henri Dunant - BP 94029 - 71040 Mâcon Cedex 9 - Tél. : 03 85 21 28 00  
[www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr)

■ Pour connaître les financements possibles dans le cadre d'une réhabilitation

→ ANAH (ASSOCIATION NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)  
37, bd Henri Dunant - BP 4029 - 71040 Mâcon Cedex 9 - Tél. : 03 85 21 28 00

→ CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)  
177, rue de Paris - 71000 Mâcon - Tél. : 08 20 25 71 10

→ HABITAT ET DÉVELOPPEMENT 71  
49, rue Ambroise Paré - BP 30 046 - 71012 Charnay les Mâcon  
Tél. : 03 85 21 01 60 - Mail : [hd.bourgogne.sud@wanadoo.fr](mailto:hd.bourgogne.sud@wanadoo.fr)

■ Pour bénéficier de conseils gratuits sur les démarches à suivre, l'élaboration d'un programme, les économies du projet, l'organisation des espaces...pour s'informer sur l'architecture, le paysage et la maîtrise d'œuvre :

→ CAUE DE SAÔNE-ET-LOIRE  
6, quai Jules Chagot - BP 225 - 71308 Montceau les Mines Cedex - Tél. : 03 85 69 05 25

→ ESPACE INFO-ENERGIE  
6, quai Jules Chagot - BP 225 - 71308 Montceau les Mines Cedex - Tél. : 03 85 69 05 26

■ Pour s'informer sur le rôle d'un architecte, les garanties, les obligations maître d'œuvre/maître d'ouvrage, le coût d'un architecte...

→ CROAB (CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE BOURGOGNE)  
7, bd Winston Churchill - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 28 90 03 - [www.architectes.org](http://www.architectes.org)



■ Pour s'informer sur les métiers et les entreprises du bâtiment

- FFB (FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT) - [www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)
- CAPEB (CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT) [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

■ Pour obtenir des conseils sur l'utilisation du bois dans la construction

- CNDB (COMITÉ NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BOIS)  
6, avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris - Tél. : 01 53 17 19 60 - [www.cndb.org](http://www.cndb.org)
- APPROVALBOIS (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DES ACTIVITÉS DU BOIS EN BOURGOGNE)  
Conseil régional de Bourgogne - BP 1602 - 21035 Dijon Cedex - Tél. : 03 80 44 33 78
- ARCHITECTES ET INGÉNIEURS BOIS (AIE)  
Galerie européenne de la forêt et du bois - 71520 Dompierre les Ormes  
Tél. : 03 85 50 37 10

■ Pour avoir des informations sur les impôts

- CENTRE DES IMPÔTS DE MÂCON  
Cité administrative - 24, bd Henri Dunant - 71025 Mâcon cedex - Tél. : 03 85 39 55 55

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE D'UN POINT DE VUE JURIDIQUE

- Établir un contrat entre les parties (entreprises, maître d'œuvre...) avec l'établissement d'un calendrier des différentes phases...
- Toujours prendre une assurance dommage-ouvrage ; elle permet d'obtenir en cas de sinistre, le paiement rapide des travaux de réparation qui relèvent de la garantie décennale sans que vous ayez à attendre qu'un tribunal ait déterminé les responsabilités de chacun.

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE D'UN POINT DE VUE SÉCURITAIRE

Attention aux installations faites par vous-même ou des amis...  
Certaines demandent une certification : le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité, ou CONSUEL, organisme officiel sous tutelle de l'État, délivre les attestations de conformité des installations électriques. Un certificat de conformité est également nécessaire pour les installations de gaz.  
Mieux vaut contacter les organismes concernés avant le début des travaux et s'adresser aux professionnels...

### → Géomètre

Réalise les études, les travaux, les plans et les documents topographiques qui fixent les limites des biens fonciers. Il conseille les propriétaires, actuels ou futurs, sur la mitoyenneté, la division foncière et les servitudes.

### → Économiste de la construction

Intervient sur les coûts dans toutes les phases liées à la construction : de l'intention du maître d'ouvrage jusqu'à la gestion du bâtiment, en passant par la programmation, les études, l'avis lors de la conception et la réalisation du projet.  
Il garantit la maîtrise des coûts, des délais et de la qualité du travail effectué.

### → Thermicien

Étudie, propose et conçoit des études se rapportant aux installations permettant de gérer au mieux la production et la consommation d'énergie dans la construction.

### → Coordonnateur SPS

Coordonne les mesures de sécurité et de protection de la santé.

### → Coloriste

Établit un diagnostic chromatique d'un site après analyse, et propose une palette de couleurs adaptées à un projet.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS !**



Mairie - Service urbanisme et environnement - Champgrenon - BP 28 - 71012 CHARNAY LES MÂCON Cedex  
Tél. : 03 85 34 66 69 - Mél : [mphilippon@charnay.com](mailto:mphilippon@charnay.com)

